

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BIATHLON

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

BIATHLON

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique – Herbicide. Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Classes et catégories de danger : Aquatic acute 1, Aquatic chronic 1

Mentions de danger : H400, H410

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

P261 Éviter de respirer le brouillard.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]
 Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

2.3 – Autres dangers

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

Teneur (W/W): 71,4 %	Skin Sens. 1B
Numéro CAS: 142469-14-5	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aiguë: 10
	Facteur M - chronique: 10
	H317, H400, H410

hydroxyde de sodium

Teneur (W/W): < 1 %	Met. Corr. 1
Numéro CAS: 1310-73-2	Skin Corr./Irrit. 1A
Numéro-CE: 215-185-5	Eye Dam./Irrit. 1
Numéro d'enregistrement	H290, H314
REACH: 01-2119457892-27	
Numéro INDEX: 011-002-00-6	
Les limites de concentrations spécifiques	
Skin Corr./Irrit. 1A: ≥ 5 %	
Skin Corr./Irrit. 1B: 2 - < 5 %	
Skin Corr./Irrit. 2: 0,5 - < 2 %	
Eye Dam./Irrit. 2: 0,5 - < 2 %	

sulfate de sodium

Teneur (W/W): < 5 %
 Numéro CAS: 7757-82-6
 Numéro-CE: 231-820-9
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519226-43

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai un centre anti poison ou le SAMU.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette et/ou en section 11.

A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité : dioxyde carbone

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3- Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Éviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés et étiquetés et qu'il est possible de fermer.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4- Références à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques – tenir à l'écart de toute source d'ignition – mettre à disposition des extincteurs.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Protéger de l'humidité.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique – Herbicide. Produit réservé aux utilisateurs professionnels.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2- Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire non nécessaire.

- **Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

- **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

- **Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : granulés

COULEUR : Brun

ODEUR : Aromatique

pH : env. 5 - 7

POINT DE FUSION : env. 165°C (données sur la substance active)

INFLAMMABILITE : Pas facilement inflammable

AUTO INFLAMMABILITE : env.260°C

DENSITE : env. 1.66 g/cm³ (20°C)

PROPRIETES COMBURANTES : Non comburant

EXPLOSIVITE : Non explosible

VISCOSITE DYNAMIQUE: non applicable

SOLUBILITE DANS L'EAU : dispersible

COEFFICIENT DE PARTAGE n-OCTANOL/EAU :

Données relatives à la substance active Tritosulfuron : Log Kow : 0,62 ; valeur du pH : 7)

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020

10.2- Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4- Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5- Matières incompatibles

Produits à éviter : bases fortes, acides forts, oxydants puissants.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL₅₀ rat (par voie orale): 2053 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL₅₀ rat (par inhalation): 5,9 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test d'un mélange poussière-aérosol

DL₅₀ rat (par voie cutanée): > 2000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) : non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

Mutagenicité des cellules germinales

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Données relatives à : hydroxyde de sodium

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL₅₀ (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (EPA 72-1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE₅₀ (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice 202 de l'OCDE)

Plantes aquatique(s):

CE₅₀ (72 h) 2,71 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE₁₀ (72 h) 0,30 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE₅₀ (7 j) 0,054 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE₁₀ (7 j) 0,005 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (28 j) 21,5 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 56 mg/l, *Daphnia magna*

12.2- Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02% AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulf onyl]urée (contenant ≤ 0,02% AMTT)

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4- Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : tritosulfuron

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6- Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Réutilisation de l'emballage interdite. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

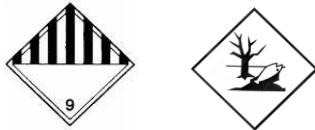
UN3077

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.S.A. (contient tritosulfuron 71%)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9



14.4- Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III.

14.5- Dangers pour l'environnement

Polluant marin. Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Consulter les sections 6, 7 et 8 de cette fiche.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 4510

Délai de rentrée dans la culture de 6 heures pour les travailleurs après traitement

Pour l'opérateur porter :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile conforme à la norme EN 374-3,
- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3,
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application :

- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Si le tracteur à une cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée ;

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques ;

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50 %

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace 50%

CE₁₀ : Concentration efficace 10%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Met. Corr. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Mise à jour des conseils de prudence

Section 3 : Mise à jour des composants dangereux

Section 11 : Mise à jour des données toxicologiques

Section 12 : Mise à jour des données écologiques

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 10/08/2020